ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 94619

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de la culture et de la communication afin de connaître le montant total des engagements de l'État en faveur du projet d'extension du musée des Unterlinden à Colmar, projet confié au cabinet d'architecture bâlois Herzog et De Meuron.

Texte de la réponse

Le musée d'Unterlinden, ouvert en 1853 et situé dans un ancien couvent des dominicaines, classé et daté du XIIIe siècle, contribue au rayonnement de l'Alsace. Il doit sa réputation internationale à la qualité de ses collections centrées sur le retable d'Issenheim et les primitifs rhénans, à sa section de référence pour la sculpture du Moyen-Age tardif, ainsi qu'à ses collections et expositions d'art contemporain. Le projet de restructuration et d'extension dans le bâtiment des Bains datant du début du XXe siècle permettra au musée de valoriser ses collections d'art contemporain, d'augmenter l'attractivité du site et de conserver son rang parmi les grandes institutions européennes et, à ce titre, a été inscrit le 9 septembre 2010 au plan musées 2011-2013 par le ministre de la culture et de la communication. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la ville de Colmar et la maîtrise d'oeuvre par les cabinets Herzog et De Meuron, d'une part, et Richard Duplat, architecte en chef des monuments historiques, d'autre part. L'opération est estimée à ce jour à 24,5 MEUR et son plan de financement est le suivant : une participation de l'État, déjà inscrite au contrat de projet État-région 2007-2013, arrêtée à 4,9 MEUR ; conseil régional d'Alsace : 4,2 MEUR ; conseil général du Haut-Rhin : 3,3 MEUR ; ville de Colmar (communauté d'agglomération) : 6,852 MEUR ; société Schongauer : 1,75 ME ; mécénat : 3,5 MEUR.

Données clés

Auteur : M. Éric Straumann
Circonscription : Haut-Rhin (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94619
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13110
Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 1982